

**DOCUMENT DEFINITIF
APPROUVE PAR LE BUREAU
DU 25-01-01**

***CHARTRE DE DEVELOPPEMENT
DU PAYS DE CORNOUAILLE***

Pays de Cornouaille
1^{ère} partie

*La Cornouaille,
un territoire et ses hommes
au service d'un projet de développement.*

Principales caractéristiques.

1. LA CORNOUAILLE : UN TERRITOIRE IDENTITAIRE ET ORGANISE.

11. La Cornouaille, héritage de l'histoire.

Délimitée au sud et à l'ouest par la mer, la Cornouaille possède des limites plus difficiles à appréhender au nord et à l'est.

C'est au cinquième siècle après J.C. que le terme " Cornouaille " est employé pour la première fois pour désigner la partie sud ouest de la Bretagne. Il semble que cette appellation découle d'une forte présence des " bretons " (issus de ce qui correspond aujourd'hui à la Grande Bretagne) de la famille des Cornovii, originaire du nord ouest du Pays de Galles.

Mais c'est surtout le diocèse de Cornouaille, né au Moyen Age, qui a marqué l'histoire de cette région bretonne. La Cornouaille est alors très étendue, divisée en deux doyennés (le Poher et la Cornouaille).

Dans la Bretagne féodale, c'est un comté dont le siège est Quimper et les fiefs dépendants Châteaulin, Gourin, Rosporden, Quimperlé, Concarneau, Pont-L'abbé, Pont-Croix, Porzay, et même Crozon, Landévennec, Le Faou et Poher.

La loi du 22 décembre 1789 ordonne la division de la Bretagne en cinq départements. La Cornouaille est alors quasi entièrement rattachée au Finistère (sauf Le Faouët et Gourin, rattachés au Morbihan). Elle perd ainsi quelque peu sa légitimité administrative, mais pas son histoire et sa culture...

Riches de cette forte identité, les acteurs du territoire cornouaillais ont toujours eu un réflexe de travail en commun. Le " Pays de Cornouaille " existe déjà dans les faits, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire va lui permettre de retrouver une légitimité administrative.

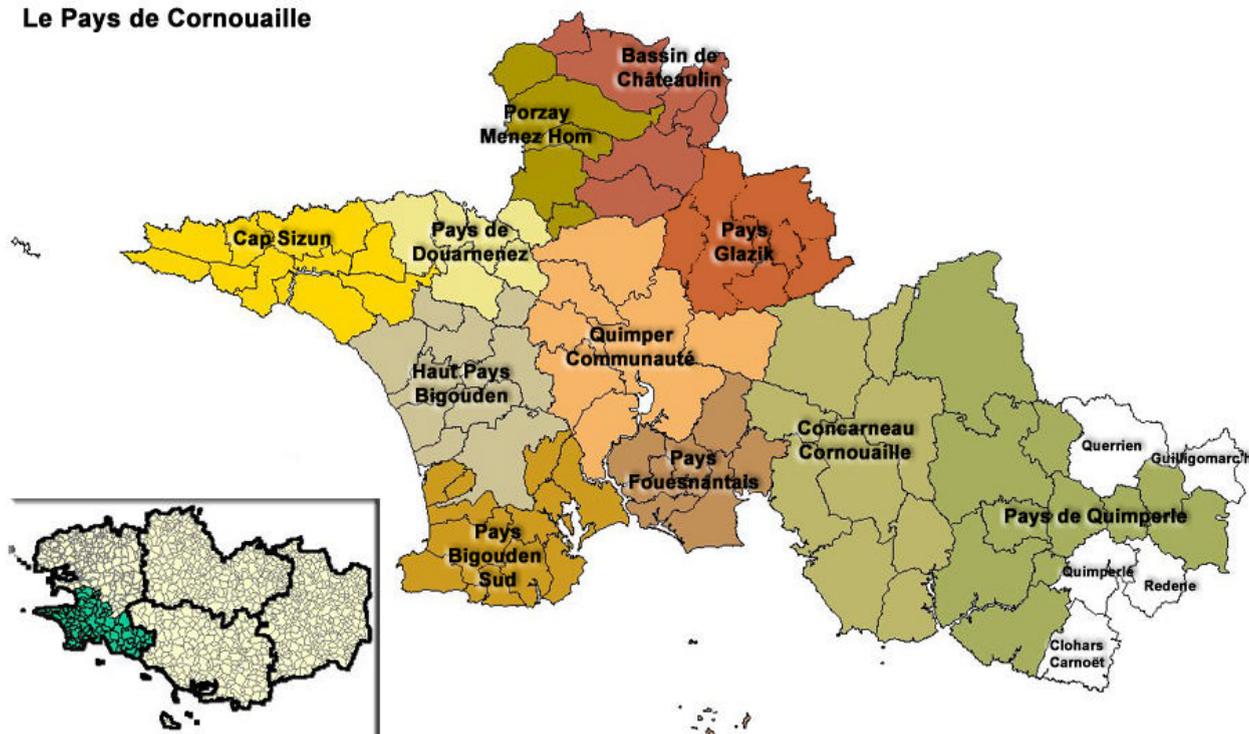
12. Le Pays de Cornouaille, formalisation des partenariats existants.

Le Pays de Cornouaille tel qu'il est conçu aujourd'hui concerne tout le sud Finistère. Les limites ainsi définies excluent donc une partie de la Cornouaille historique au nord et à l'est ; Cependant, elles tiennent compte des habitudes de travail en commun et des limites administratives. La Cornouaille se compose en effet de

- 10 communautés de communes (soit 82 communes) :
 - Communauté de communes du Pays de Quimperlé,
 - Communauté de communes de Concarneau Cornouaille,
 - Communauté de communes du Pays Fouesnantais,
 - Communauté de communes du Bassin de Châteaulin,
 - Communauté de communes du Pays Glazik,
 - Communauté de communes du Porzay Menez Hom,
 - Communauté de communes du Pays Bigouden sud,
 - Communauté de communes du Haut Pays Bigouden,
 - Communauté de communes du Cap Sizun,
 - Communauté de communes du Pays de Douarnenez

- une communauté d'agglomération (7 communes) : Quimper Communauté,
- et de six communes non intercommunalisées :
 - Quimperlé,
 - Rédéné,
 - Querrien,
 - Guilligomarc'h,
 - Clohars Carnoët,
 - Ile de Sein.

Le Pays de Cornouaille



Le Pays de Cornouaille, ainsi constitué, regroupe également deux associations de développement très actives : l'Association du Pays des Portes de Cornouaille (95 000 habitants) et l'Association Ouest Cornouaille Promotion (90 000 habitants).

Cela signifie que de nombreux projets ont déjà été menés à une échelle très locale et que notre actuel projet de pays doit en tenir compte. Il ne s'agit pas d'aller à l'encontre de ces démarches de développement qui ont un réel intérêt, notamment de proximité avec les forces vives du territoire, mais bien de les rapprocher, lorsque l'échelle territoriale supérieure s'avère plus pertinente.

Le Pays travaille étroitement avec l'ensemble des acteurs cornouaillais au premier rang desquels se trouvent les chambres économiques (de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture).

13. L'organisation spatiale du Pays de Cornouaille.

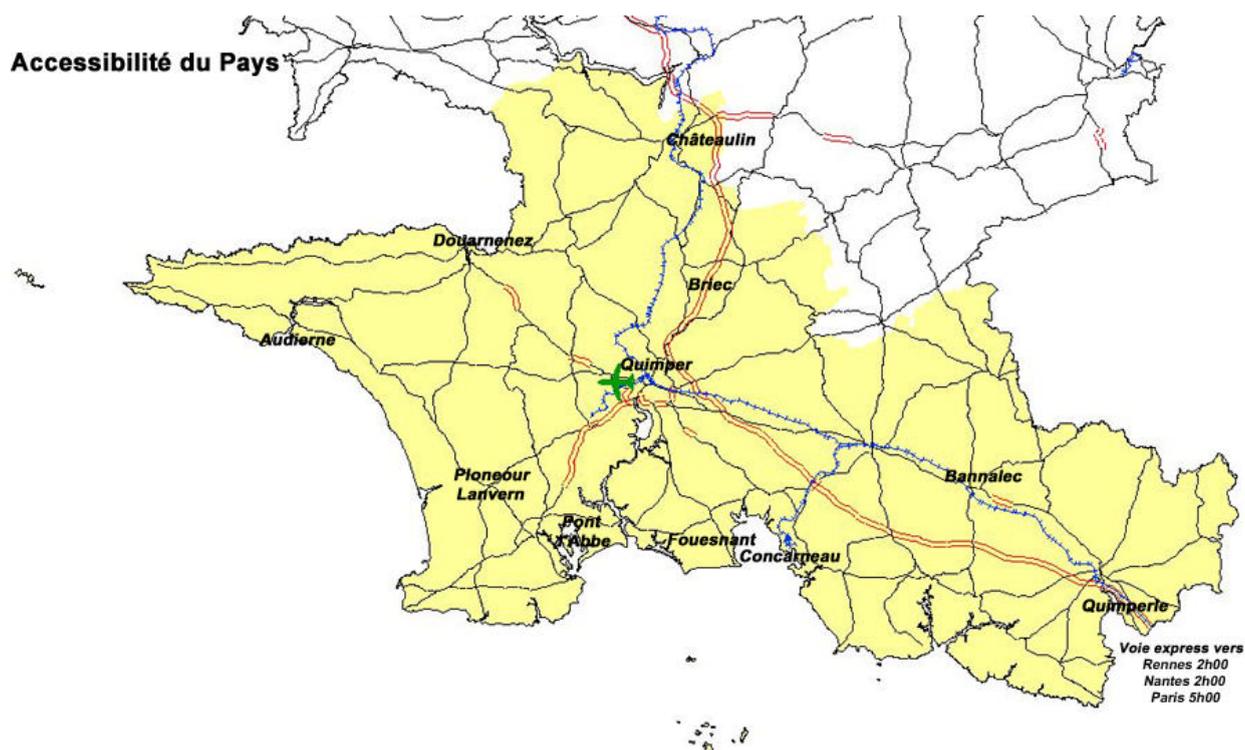
Avec un peu plus de 2482 km², le pays de Cornouaille figure parmi les plus grands de Bretagne. D'est en ouest, le pays atteint une distance de 100 km et du nord au sud, 55 km. Il compte près de 330 km de côtes maritimes, dont un quart d'estuaires.

131. un territoire périphérique

La Cornouaille est dans une situation de réel éloignement géographique : située à l'ouest de la péninsule bretonne, dans une position périphérique, elle est éloignée des grands marchés européens.

Certes, le plan routier breton a permis que le Finistère soit mieux relié aux autres villes de Bretagne et au reste de la France. Mais les communications routières infra-pays sont plus difficiles : Douarnenez, les ports bigoudens et surtout le secteur du Cap Sizun sont mal desservis et la zone côtière située au sud de Quimper est en saturation chronique, pendant la saison touristique en particulier.

Pour les autres modes de communication (liaisons ferroviaires et aériennes), la Cornouaille est traitée comme une zone secondaire, ce qui accroît son enclavement géographique.



132. un cadre de vie et de travail exceptionnel

Il existe une grande diversité de sites et de paysages : littoral atlantique (côtes sableuses et rocheuses, ports de pêche), paysage agricole (bocage ou champs ouverts), patrimoine architectural... sont autant d'ambiances et de paysages auxquels sont attachés les cornouaillais.

133. un système urbain original

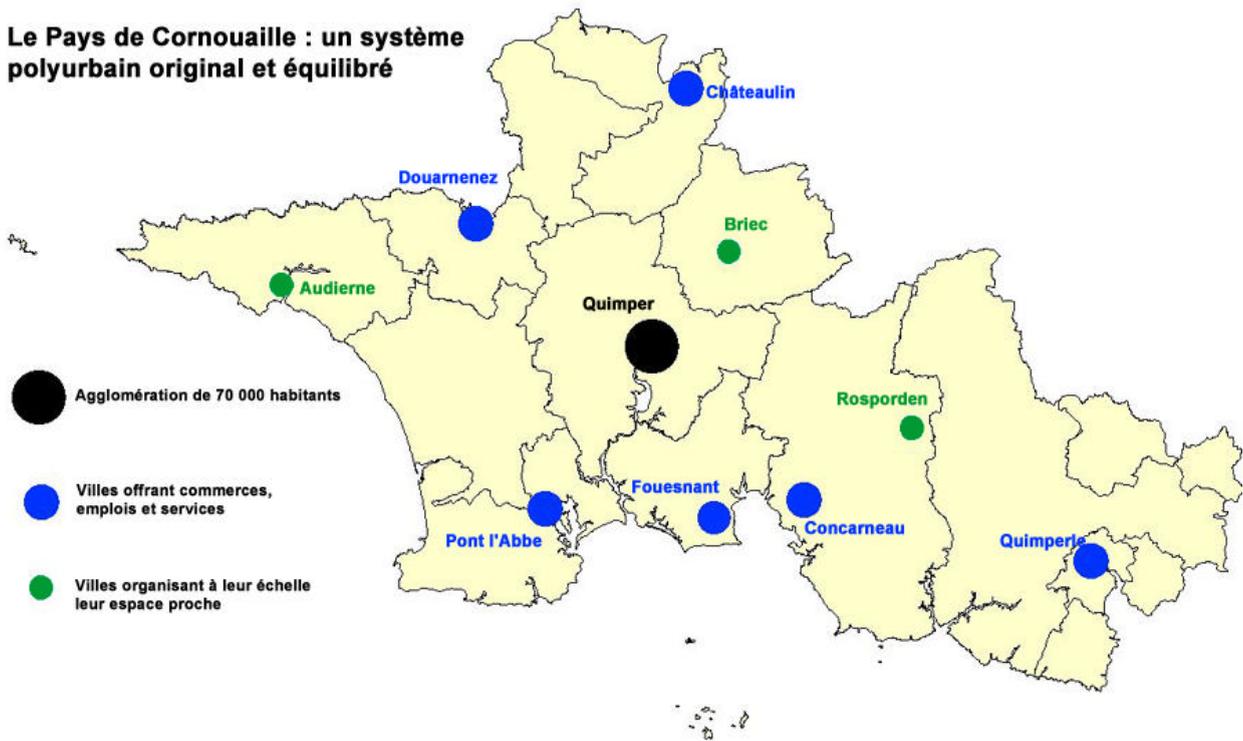
Le territoire de Cornouaille s'organise en un système urbain original mais connaissant des évolutions démographiques contrastées entre l'ouest (fortes baisses de population) et le reste du territoire qui enregistre globalement une croissance du nombre d'habitants.

- **l'unité urbaine de Quimper** compte environ 70 000 habitants. La capitale cornouaillaise exerce une attraction directe sur le bassin de vie, en terme de migrations alternantes (domicile - travail) et d'attraction commerciale ; de plus, elle héberge un ensemble de services utiles pour l'ensemble du bassin d'emploi (services publics, sanitaires, culturels, universitaires...). Lors de l'inventaire communal de 1998, près de 90 communes se déclaraient attirées par les équipements quimpérois, notamment l'hôpital et le centre culturel.
- autour de la ville - centre, il existe un **réseau en étoile de villes** offrant commerces, emplois et services aux habitants des communes proches : il s'agit de Douarnenez (15 827 habitants), Pont l'Abbé (7 849 habitants), Concarneau (19 453 habitants), Châteaulin (5 157 habitants), Quimperlé (10 850 habitants) et Fouesnant (8 076 habitants).
- un **troisième niveau de petites villes**, Audierne (2 471 habitants), Rosporden (6 441 habitants) et Briec (4 603 habitants) organisent à leur échelle leur espace proche.

Ce système urbain repose sur une grande interdépendance entre les villes de différents niveaux, en lien avec les territoires ruraux qu'elles organisent.

Il faut noter qu'une partie du territoire cornouaillais connaît aussi l'attraction du Pays de Lorient.

Le Pays de Cornouaille : un système polyurbain original et équilibré

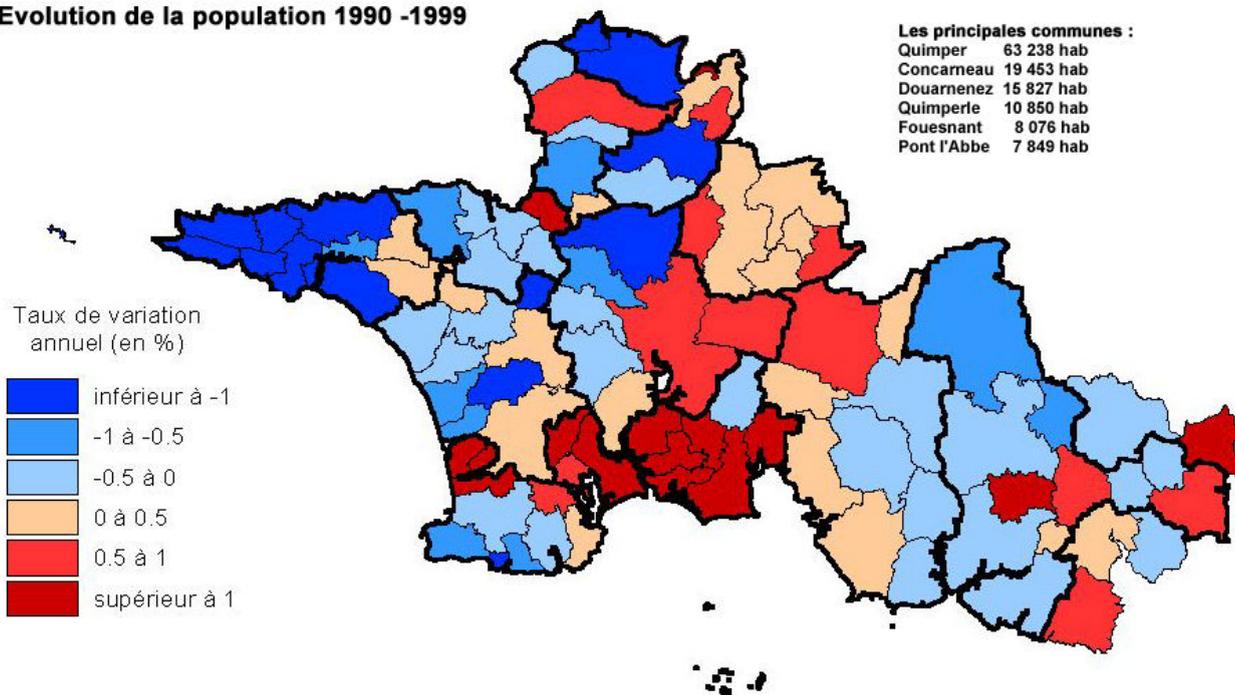


2. DES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES PLUTOT DEFAVORABLES

21. Un vieillissement démographique accentué et des disparités à l'intérieur du Pays

Le rythme de croissance de la population totale de la Cornouaille s'est stabilisé depuis les années 80 à +0,2 % par an. En Bretagne, ce taux atteint, entre 1990 et 1999, 0,43%. Il faut noter cependant que la moitié des communes du Pays a connu une baisse de population au cours des années 90.

Evolution de la population 1990 -1999



Le solde naturel est négatif, c'est le solde migratoire qui permet l'accroissement global de population. La Cornouaille s'insère en effet dans le mouvement d'attractivité du littoral atlantique, attractivité qui reste nettement moins forte que celle du littoral méditerranéen. Ce solde migratoire positif reste toutefois marqué par un déficit important des 20-29 ans au profit des 30-59 et des moins de 20 ans, ainsi que des plus de 60 ans.

Cette faible évolution à l'échelle de la Cornouaille conduit au vieillissement de la population.

A l'intérieur de la Cornouaille, apparaissent des différences assez marquées d'attractivité et donc des déséquilibres démographiques. On voit ainsi se dessiner :

- des zones en décroissance démographique : Cap Sizun, Douarnenez, Scaër, et des communes du secteur de Châteaulin (Cast, Dinéault et Trégarvan),
- des zones à croissance modérée (voire en légère décroissance) : Concarneau, Quimperle,
- des zones en assez forte croissance : Fouesnant, unité urbaine de Quimper.

	Population 1999	Evolution 1990 -1999		Evolution population due au	
		v.a.	%	solde naturel	solde migratoire
Bassin de Châteaulin	10 058	-66	-0,7%	-18	-48
Cap Sizun	16 256	-1 894	-10,4%	-1 678	-216
Concarneau Cornouaille	46 564	930	2,0%	-811	1 741
Quimper Communauté	82 950	3 785	4,8%	2 105	1 680
Haut Pays Bigouden	15 123	-189	-1,2%	-829	640
Pays Bigouden Sud	34 601	391	1,1%	-1 255	1 646
Pays de Douarnenez	20 145	-730	-3,6%	-788	58
Pays de Quimperlé	30 069	-64	-0,2%	-838	774
Pays Fouesnantais	22 424	3 088	16,0%	231	2 857
Pays Glazik	9 244	239	2,6%	65	174
Porzay Menez-Horn	5 598	68	1,2%	-222	290
communes isolées	19 439	112	0,6%	-201	313
Pays de Cornouaille	312 471	5 670	1,8%	-4 239	9 909

Les résultats du recensement de 1999 confirment la tendance négative pour le Cap Sizun, le pays de Douarnenez, le haut pays bigouden, le bassin de Châteaulin et le pays de Quimperlé (cf. carte ci dessus).

22. Un dynamisme contrasté de l'emploi

Le bassin d'emploi ¹de Quimper présente depuis plusieurs décennies deux caractéristiques bien particulières :

- un faible niveau de création d'emplois (+ 4,7% depuis 1990, contre + 8,3% pour l'ensemble du Finistère),
- une attractivité démographique se traduisant par un solde migratoire positif.

La population active totale de la zone d'emploi de Quimper a augmenté de 0,9 % entre 1982 et 1990 (quand la moyenne bretonne augmentait de 3,4 %) et elle a augmenté de 4,4 % entre 1990 et 1999 (+ 7,2% en Bretagne).

Au cours des six dernières années, l'importante réduction d'emplois agricoles, de la pêche et du bâtiment (moins 10 250 emplois, entre 1990 et 1995) n'a été que partiellement compensée par la création de 7 800 emplois tertiaires. Quant au secteur industriel, il a subi des pertes d'emplois assez importantes ces dernières années et des menaces pèsent sur l'industrie agroalimentaire en particulier.

La Cornouaille, dans son ensemble, apparaît comme un espace à l'avenir plutôt incertain qui, sans connaître le déclin et la forte baisse d'emplois de certains territoires bretons, n'a cependant pas le niveau de croissance de l'Est de la Bretagne.

Le taux de chômage dans la zone de Quimper ressort à 11,3 % soit un demi point de plus que la moyenne régionale, alors que dans les années 80, le taux de chômage du bassin quimpérois était inférieur d'un demi point environ à la moyenne régionale.

¹ *bassin d'emploi* : aire géographique d'analyse d'évolution de l'emploi déterminé par l'INSEE en 1982, qui correspond au territoire des 11 communautés, à l'exception de la zone de Quimperlé.

Le moindre taux de chômage des moins de 25 ans s'explique par le phénomène de migration de la classe d'âge des 20-30 ans. Ce taux est de 14,6 % pour le bassin de Quimper, contre 17,1 % des demandeurs d'emplois en moyenne bretonne, et 18,1% à Rennes, ville la plus dynamique mais aussi la plus attractive pour les jeunes, notamment les jeunes diplômés.

3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES MAJEURES

L'examen de quelques données statistiques permet de mieux comprendre les atouts et les faiblesses de l'économie cornouaillaise.

Plus agricole que la Bretagne dans son ensemble et la France, aussi industrielle que le reste de la France, la Cornouaille est essentiellement caractérisée par le poids de son industrie agricole et alimentaire (11,1 % des emplois) et par la forte dépendance de l'économie cornouaillaise à la pêche.

31. Le secteur primaire, fondement de l'économie cornouaillaise.

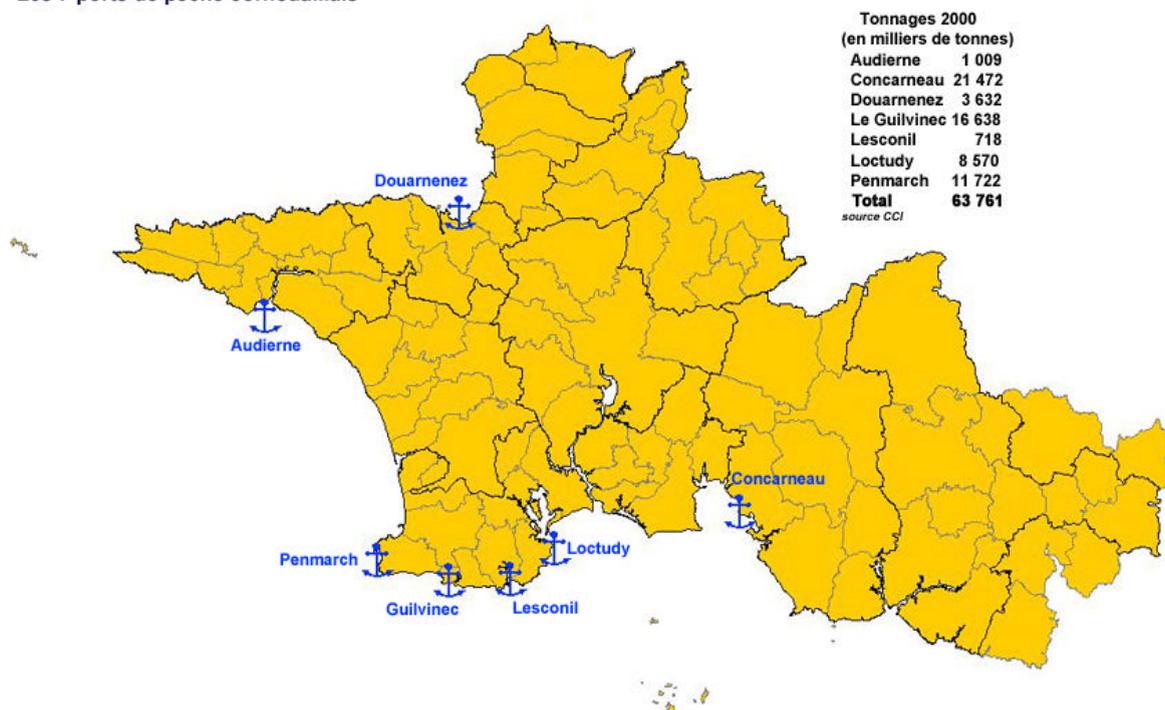
311. La pêche : LA spécificité cornouaillaise

Les pêcheurs cornouaillais représentent plus du double d'actifs de n'importe quel autre bassin d'emploi français avec plus de 4 200 pêcheurs (1 314 pour Boulogne, 1 595 pour le Pays de Lorient et 1 650 pour le littoral vendéen - Commission Européenne, 1992). Ils débarquent le ¼ de la pêche fraîche française et capturent la quasi-totalité du thon tropical.

Plus de 10 000 emplois (10 % environ des emplois de la zone, soit plus du quart des emplois hors services et secteur du bâtiment et des travaux publics) dépendent directement de la filière des produits de la mer.

7 ports de pêche sont présents en Cornouaille, dont le port national de Concarneau, et le quartier maritime du Guilvinec (premier de France en pêche artisanale), qui, ajoutés aux ports de Douarnenez et Audierne, réalisent plus du quart de la pêche française.

Les 7 ports de pêche cornouaillais



Aux problèmes structurels (ressource parfois surexploitée, nouvelles concurrences de l'aquaculture ou importations par fret aérien dans les grands bassins de consommation...) se sont ajoutées, en 1993 puis 1994, les dévaluations des monnaies des principaux pays concurrents au sein de l'Union européenne, comme le Royaume-Uni, ou des pays clients tels que l'Espagne ou l'Italie. Aussi, la filière de la pêche retrouve-t-elle difficilement un équilibre.

312. L'agriculture : une diversité des productions

Avec une surface agricole utile totale de 121 454 hectares (soit 31,1 % de la SAU départementale), la Cornouaille compte 2 877 exploitations agricoles et 5 090 emplois (dont 3 400 chefs d'exploitations).

L'agriculture cornouaillaise est très diversifiée. En effet, si l'on constate une prédominance des élevages laitiers (avec environ 30% du quota laitier départemental) et un fort développement des productions végétales à l'est du territoire, les élevages porcins et avicoles sont également très présents comme ateliers complémentaires des productions principales.

C'est pourquoi, dans le contexte actuel de crise des principales filières de production agricole (notamment les filières bovine, porcine et avicole), l'inquiétude est grande aujourd'hui en Cornouaille. De plus, les structures ont tendance à s'agrandir, au détriment du nombre d'exploitations et donc de l'installation de jeunes agriculteurs.

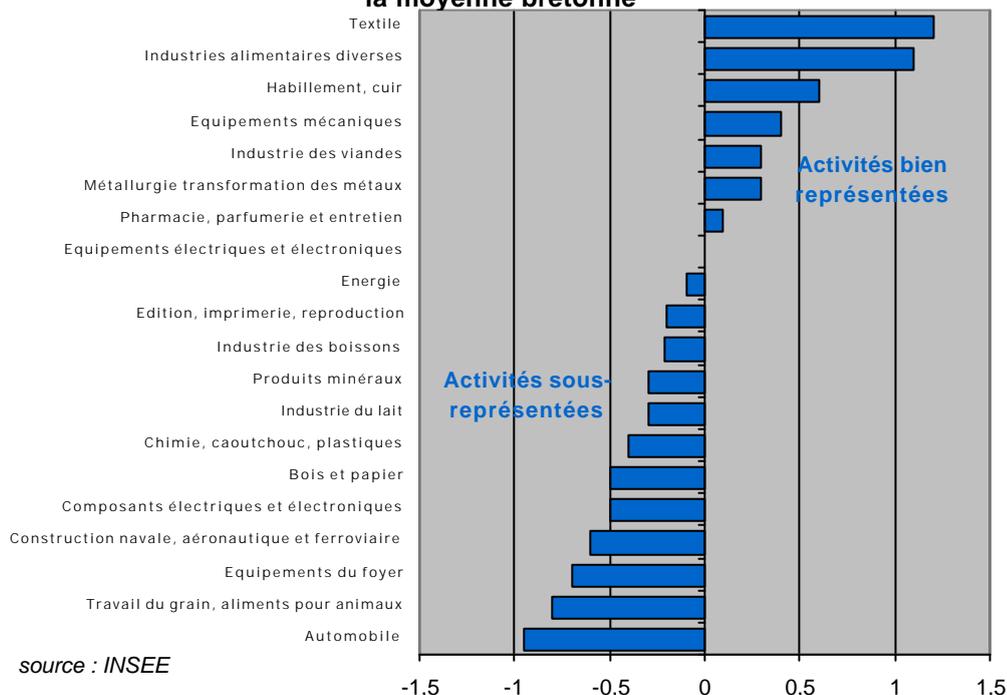
32. Le secteur secondaire, prédominance de l'agroalimentaire.

Le secteur secondaire dans le bassin d'emploi de la Cornouaille comprend sept pôles d'activités majeurs qui emploient environ 33 000 personnes, soit environ 30 % du total des actifs :

- le pôle agroalimentaire (15 750 actifs) ;
- le pôle halieutico-alimentaire (6 890 actifs) ;
- le pôle emballage (2 390 actifs) ;
- le pôle mécanique et métallurgie (2 550 actifs) ;
- le pôle construction électrique et électronique (1 390 actifs) ;
- le pôle des biens d'équipement de la personne et de la maison (2 200 actifs) ;
- le pôle transport de marchandises (1 740 actifs).

Les IAA emploient 41 % des salariés du secteur secondaire en Cornouaille, contre 25 % pour la Bretagne. Les industries agroalimentaires présentes en Cornouaille sont variées : viande et salaison, légumes, lait, produits de la mer et conserves de poissons.

Les spécificités sectorielles de la zone d'emploi de Quimper par rapport à la moyenne bretonne



Lecture : au 31 décembre 1999, 4,6% des salariés de l'industrie travaillaient dans l'industrie de l'habillement dans la zone d'emploi de Quimper. Pour l'ensemble de la Bretagne, cette proportion est de 2,9%. L'indice de spécialisation est le rapport de la part de la zone et de la part bretonne, soit $4,6/2,9 = 1,6$. Pour mettre en évidence les écarts avec la moyenne régionale, on retire un point à l'indice. Si dans la zone le poids d'une activité est supérieur à la moyenne régionale, l'indicateur est positif et inversement.

Au total, on recense plus d'une centaine de P.M.E. de l'industrie agroalimentaire, dont des grands noms comme Doux (volaille), Bigard (viande bovine) et Furic (marée), qui sont aujourd'hui en tête dans leur secteur de production ; de même Hénaff, Caugant, Larzul, Tipiak, Armoric, Danone, Saupiquet, d'Aucy, Intermarché, Heinz et Quaker ont des unités de production en Cornouaille.

On dénombre également une centaine de mareyeurs et de multiples activités artisanales, dont certaines sur des niches particulières (fruits, miel, cidre, bulbiculture, ...). En parallèle et en complément de l'industrie agroalimentaire, il convient de noter l'importance de la filière emballage, encore en plein développement en Cornouaille.

La prédominance des industries agroalimentaires sur le territoire engendre toutefois quelques craintes dans le contexte économique actuel.

	Nbre de salariés au 31.12.98	%	Variation 1993-1998		
			en nombre	en %	en % Bretagne
IAA	8 440	49,6%	61	0,7%	11,3%
Biens de consommation	1 976	11,6%	91	4,8%	0,4%
Automobile et biens d'équipement	3 135	18,4%	162	5,4%	-2,8%
Biens intermédiaires	2 862	16,8%	227	8,6%	11,0%
Energie	609	3,6%	-46	-7,0%	-3,6%
Total	17 022	100,0%	434	3,0%	5,1%

33. Le secteur tertiaire, un fort potentiel touristique.

Le patrimoine cornouaillais, tant architectural que culturel ou naturel, est de grande qualité. Avec des sites tels que le secteur de Pont Aven, celui du pays de Fouesnant, les villes de Concarneau, Quimper et Douarnenez, le Pays bigouden, la Pointe du Raz ou la petite cité de caractère de Locronan, la Cornouaille est recensée en France comme un territoire touristique très fortement attractif.

En 1997, l'évaluation régionale de l'emploi touristique direct place la zone d'emploi de Quimper en première place du classement devant celle de Morlaix et de Brest : 7 410 emplois en haute saison, soit 45 % des emplois départementaux du secteur du tourisme.

Là encore, on constate une grande diversité dans les prestations proposées, les hébergements, les animations locales, etc. La réussite du tourisme cornouaillais n'est d'ailleurs pas étrangère à l'étendue de la gamme de prestations.

Pays de Cornouaille
2^{ème} partie

*Démarche adoptée
pour la constitution
du Pays de Cornouaille*

1. LA CORNOUAILLE, UN TERRITOIRE IDENTITAIRE, MOTEUR DEPUIS TOUJOURS DE SON DEVELOPPEMENT

Le Pays de Cornouaille puise sa force dans l'histoire, source d'une forte personnalité locale et d'une tradition de dynamisme.

Dans l'histoire récente, la Cornouaille a, dans cet esprit, toujours cherché à prendre en main son propre développement. En 1971, le CECOR (comité d'expansion cornouaillais) est créé : c'est un organisme d'études et de mobilisation locale recoupant exactement les limites de l'actuel projet de pays.

Par la suite, ce sont trois associations de développement qui sont créées, à une échelle encore plus locale et avec des objectifs similaires :

- le Pays des Portes de Cornouaille, à l'est,
- le Pays de Quimper, au centre,
- et l'Association Ouest Cornouaille Promotion, à l'ouest.

Le Pays de Quimper a cessé son activité en 1998. Le Pays des portes de Cornouaille et Ouest Cornouaille Promotion sont étroitement associés à la constitution du Pays de Cornouaille.

2. GENESE DE LA DEMARCHE

Dès avril 1996, les maires de Quimper, Douarnenez, Concarneau, Pont l'abbé et Châteaulin, initialement engagés dans une réflexion de réseau de villes, proposent aux présidents des 11 communautés de communes de Cornouaille et aux associations de développement de s'associer pour la préparation du contrat de plan 2000-2006.

Le 3 juillet 1996, une journée d'information sur les pays, en présence de M. Jean Claude Gaudin, alors ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration est organisée.

Le 15 juin 1998, une réunion se tient au pôle P.J. Hélias avec M. Jean Louis Guigou, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et Yves Morvan, président du CESR, en présence des élus et des présidents des chambres consulaires.

Des rencontres régulières entre les présidents de communautés de communes et d'associations de développement voient le jour. Rapidement, les compagnies consulaires y sont associées, dans un souci de représentativité des acteurs, autour d'un " projet pour la Cornouaille ".

La démarche est d'autant plus aisée que les thèmes abordés sont véritablement cruciaux pour l'ensemble de la Cornouaille : le TGV ouest, le désenclavement, la technopole de Quimper - Cornouaille, le pays d'art et d'histoire, etc.

3. LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT : UNE FORTE MOBILISATION DU TERRITOIRE

En juin 1998, naît officiellement une **instance politique de décision**, composée des communautés de communes représentées par leur président et élargie aux trois chambres consulaires, représentées par leur président. Cette instance a vocation à valider les orientations prises et elle est l'interlocuteur de l'Etat, de la Région et du Département.

Un **groupe technique mixte** de coordination est également constitué. Composé d'élus communautaires et consulaires, de permanents territoriaux, associatifs et consulaires, il est chargé de la coordination des groupes de travail et de définir une méthodologie de travail.

Des **groupes de travail** sont alors mis en place, regroupant élus, permanents, socioprofessionnels et experts autour de **5** thèmes jugés pertinents pour la Cornouaille :

- développement économique (pêche, agriculture, agroalimentaire),
- tourisme (patrimoine, tourisme nautique, offre touristique),
- qualité de l'environnement (eau, assainissement, agriculture et industrie, paysage),
- désenclavement de la Cornouaille (transports, fret, réseaux de communication et d'information),
- enseignement supérieur, formation, recherche.

Dans le courant de l'été et de l'automne 1998, **27 réunions de travail** ont lieu, **sur divers thèmes** intéressant la Cornouaille : la pêche, les industries agroalimentaires, les biens et équipements de la personne, l'offre et la demande touristique, les banques, le paysage, l'emploi et la formation, les NTIC, l'eau, la recherche, etc.

C'est ainsi que naît un premier document synthétique en décembre 1998, présentant **sept orientations stratégiques majeures** pour le développement de la Cornouaille.

Parallèlement, est menée une démarche de mobilisation des acteurs locaux par les associations de développement. L'association Ouest Cornouaille Promotion, en particulier, met en place, à l'échelle de son territoire d'intervention et en lien avec son programme Leader II, une démarche prospective avec l'appui d'un bureau d'études.

Le 2 avril 1999, sont organisées les premières "**assises pour une nouvelle Cornouaille**". Au théâtre de Cornouaille, plus de 400 participants font état de leur intérêt pour le développement local de leur territoire ; le pays de Cornouaille est officiellement mis sur les fonts baptismaux, sur la base d'un **projet de charte** de territoire largement diffusé et partagé.

En juin et juillet 1999, des **rencontres individuelles** ont lieu avec chaque partenaire. Il s'agit de recueillir l'avis de chacun sur le projet de charte diffusé lors des assises et de mettre au point, peu à peu, le programme d'actions pour la période 2000 – 2003.

La publication de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire en juin 1999, puis son décret d'application en septembre 2000 fournissent enfin un cadre réglementaire au Pays de Cornouaille.

Aussi, afin de respecter au plus près les termes législatifs, le Pays s'organise...

Un véritable “ **conseil de développement** ” voit ainsi le jour. Composé d'une trentaine de personnes représentatives des intérêts cornouaillais, il se réunit à plusieurs reprises afin de faire évoluer le projet de charte de développement.

Une “ **mallette de présentation** ” du Pays, destinée à la vulgarisation de la démarche engagée, en particulier dans les conseils municipaux et communautaires de Cornouaille est conçue et largement diffusée. A l'aide de cet outil, l'ensemble des **conseils municipaux et communautaires** de Cornouaille peuvent prendre connaissance du projet de charte de développement du Pays et réagir sur ce document.

Enfin, les deuxièmes “ **assises du Pays de Cornouaille** ” se tiennent le samedi 2 décembre 2000, à Briec, en présence de 300 participants environ. Elles permettent à chacun de prendre connaissance de l'état d'avancement du Pays et d'évoquer, sous forme de tables rondes, certains des dossiers essentiels de la stratégie de développement du Pays.

En parallèle, le Pays est à l'origine de plusieurs groupes de travail, destinés à concrétiser des projets de dimension cornouaillaise. C'est ainsi, par exemple, que voient le jour, en 2000, une **plate forme d'initiative locale et une mission locale de Cornouaille**.

Ainsi, sans structuration lourde, avec la bonne volonté de tous, l'envie de travailler en commun dans l'intérêt général, grâce à une **mise en réseau des moyens humains**, le Pays de Cornouaille est aujourd'hui une réalité. Les partenaires institutionnels l'ont reconnu en approuvant son **périmètre d'étude** lors de la CRADT du 27 novembre 2000.

4. STRUCTURATION JURIDIQUE DU PAYS

Pour tenir compte de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, l'instance de coordination réunie le 21 mai 1999, décide de constituer une association régie par la loi de 1901, chargée de porter juridiquement la démarche du pays.

Selon le texte définitif de la loi, du 25 juin 1999, le statut associatif est réservé aux pays pour lesquels l'ensemble du territoire est couvert par des structures intercommunales à fiscalité propre. Dès lors, dans la mesure où 6 communes sont isolées, le Pays de Cornouaille a choisi d'opter pour un statut de **GIP de développement local**.

Cependant, et pour tenir compte des délais de constitution d'un GIP, une **association de préfiguration** a été créée, permettant au pays de s'appuyer sur une structure souple dans un premier temps.

Pays de Cornouaille
3^{ème} partie

|| *Charte de développement
du Pays de Cornouaille*

Le “Pays ” en général, et le Pays de Cornouaille en particulier, est une réalité vivante, complexe, évolutive qui ne peut être enfermée dans un cadre figé et rigide.

Héritier d'une histoire, et également fruit de la volonté des hommes d'aujourd'hui, le Pays de Cornouaille constitue le cadre de la vie collective de ces hommes et l'espace dans lequel ils souhaitent engager des actions pour faire du territoire de la Cornouaille un espace d'avenir.

L'existence d'une Cornouaille historique aux contours différents de l'actuel Pays de Cornouaille n'est évidemment pas un obstacle à la création de celui-ci. Bien au contraire seules les collectivités qui ont trouvé dans leur passé la signification de leur présent sauront construire leur avenir.

Répondant à une triple logique, voulue par le législateur dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, de décentralisation, de projets concertés et optimisés, de contractualisation, le Pays de Cornouaille doit faire face à une dynamique évolutive d'environnement, à des situations changeantes ainsi qu'à un faisceau de forces avec des pressions variables, d'abord comme entité à valoriser et développer, ensuite comme communauté à construire.

➤ **Comme entité à valoriser et développer**, le Pays de Cornouaille doit considérer les évolutions découlant de la mondialisation, de la compétition, des transformations profondes de la société. Cette vision stratégique doit permettre d'esquisser des réponses collectives aux questions soulevées par les enjeux et les nouveaux défis : emploi, démographie, qualité de l'environnement, responsabilité citoyenne, ...

Les implications de vision globale et de dynamique locale, d'innovation sociale, de maîtrise des mutations et de la complexité, sont au cœur de la création des Pays et du développement de l'intelligence collective.

Plus particulièrement, le Pays de Cornouaille doit éviter les pièges d'une approche trop banalisée et uniforme des problèmes de la société sud finistérienne et favoriser la combinaison créative de stratégies différenciées :

- de positionnement des activités et des offres pour la création de valeurs distinctives,
- de mouvements organisationnels pour l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité,
- de mobilisation des ressources humaines et financières pour la motivation de la population et des partenaires.

La différenciation n'est pas une fantaisie socioculturelle, c'est une réponse stratégique moderne adaptée aux spécificités de la Cornouaille, de son environnement socio-économique et socioculturel. C'est le maillage du territoire qui permettra également une dynamique des pôles secondaires.

Les ambitions pour le long terme sont de créer un pays attractif, dynamique, compétitif et de promouvoir la Cornouaille comme terre d'accueil des hommes et des entreprises. Dans cette perspective, la Cornouaille doit alors s'organiser pour construire un territoire :

- Solidaire vis à vis des personnes, des zones très enclavées, des activités menacées,
- Attractif vis à vis des hommes, des entreprises et des clients visiteurs,
- différencié vis à vis des enjeux et des problèmes à résoudre.

➤ **Comme Communauté à construire**, le Pays est et sera traversé par des tensions entre des intérêts contradictoires et fait d'exigences différentes sinon divergentes. On peut y discerner quatre composantes principales, à la fois comme réalité et comme projet, ces composantes étant évidemment reliées les unes aux autres. Le Pays c'est :

- un espace social et culturel à animer,
- un espace économique à organiser,
- un espace géographique à aménager,
- un espace démocratique à promouvoir.

Un espace social et culturel à animer

Le Pays de Cornouaille est une entité à la fois historique et actuelle dans laquelle les acteurs politiques et socio-économiques se retrouvent aisément. Constitué des 11 communautés (de communes et d'agglomération) et de six communes isolées du Sud – Finistère, il est un espace reconnu et reconnaissable. C'est à l'intérieur de ce territoire que se font les déplacements quotidiens de la majorité des hommes et des femmes pour leurs besoins éducatifs, de santé, de commerce ou de travail.

Cet espace vécu d'appartenance est traversé par des déséquilibres démographiques, économiques et sociaux qui imposent **un effort de solidarité à l'intérieur même du territoire**. Cet espace est aussi le lieu d'expression et de création diversifiées tenant compte des modes variés de reproduction de l'existence qui ont façonné les mentalités. Ainsi la Cornouaille est un territoire fait de communautés diverses, rurales, maritimes et urbaines dont la différence tend à s'estomper mais qui, combinées aux fortes identités, constituent une richesse et représentent un facteur clé pour l'attractivité.

Cet espace social et culturel est donc un espace où les solidarités sociales et les identités culturelles doivent être maintenues.

Pour rétablir et maintenir ces équilibres, éviter le déclin de certains territoires, il faut **assurer les conditions du développement social, culturel et économique**, sur tout le territoire de la Cornouaille :

- maintenir des services de proximité : accompagnement des jeunes, accès à la culture et au logement, prestations à domicile pour les personnes âgées et les handicapés,
- solidarité vis à vis des zones très enclavées ou des activités menacées : soutien pour la dynamique locale, aménagement d'infrastructures, transfert technologique,
- attractivité du territoire pour les hommes et les entreprises : valorisation du cadre de vie, aménagement des transports, création d'un environnement de qualité,
- stimulation de la citoyenneté : valorisation des identités, mise en œuvre de processus locaux d'innovation et de prévention.

Un espace économique à organiser et à mailler

Le développement économique de la Cornouaille est essentiellement un développement endogène. Basée sur **les produits de la mer et de la terre**, **l'industrie agroalimentaire** domine le paysage économique. Les produits de la **pêche** sont largement des produits de la pêche fraîche. La pêche industrielle ou semi-industrielle est représentée notamment à Concarneau, en particulier la pêche thonière tropicale.

L'industrie agroalimentaire est fortement présente puisque presque tous les secteurs de cette branche d'activité sont présents en Cornouaille : salaisons, industrie laitière, viande, plats cuisinés, biscuiterie ... Elle intègre également le développement d'une véritable filière **emballage**.

Cette industrie n'est cependant pas une industrie à forte valeur ajoutée et elle est confrontée à des crises significatives (évolution en dent de scie des cours du porc, diminution des apports dans les ports de pêche cornouillais, crise liée au problème de l'ESB, ...). Elle doit être confortée car elle constitue la richesse du territoire qui, on l'a dit, doit son développement à ses propres forces même si des implantations extérieures sont venues au début des années 1980 (Fleetguard, Girex) conforter le tissu économique local. A ces exceptions ont répondu des entrepreneurs locaux qui ont su maintenir un bon niveau d'activité industrielle alors même que le Pays de Cornouaille souffre des handicaps liés à sa position géographique.

Pour la pêche, comme pour l'agroalimentaire, **le maintien d'un bon potentiel de développement**, ainsi que la **mise en réseau des acteurs** constituent des priorités économiques pour la Cornouaille. Le maintien de ce potentiel doit en particulier s'appuyer sur un appareil de **formation** diversifié, bien en phase avec les potentialités économiques, il doit aussi tenir compte du renforcement nécessaire des capacités **marketing** et **logistique**.

Le **tourisme** constitue une activité économique importante qui reste fortement saisonnière, même si les demandes existent en dehors de la saison d'été. La richesse, dans sa diversité, des paysages cornouillais constitue un atout fondamental pour le développement du tourisme ; ce développement doit s'appuyer sur une gamme large de prestations, une grande qualité d'accueil ainsi que sur une dynamique favorisant l'engagement des acteurs locaux ; le renforcement des dispositifs existants doit aussi permettre une plus grande concertation pour la **promotion en commun** ainsi que pour **l'élargissement de l'offre commerciale**.

Les biens d'équipement de la personne et de la maison constituent un pôle d'activité dont le maintien, puis le redéploiement, devra faire l'objet d'un soutien de la Cornouaille par l'appui en terme d'innovation, de promotion et de commercialisation.

Par ailleurs, la Cornouaille doit aussi encourager le développement de **l'économie émergente et de services** liée aux technologies nouvelles (NTIC), les activités créatrices et de production culturelle, l'artisanat et le commerce.

Enfin le cadre de vie exceptionnel de ce territoire doit être valorisé pour renforcer son attractivité. Le Pays de Cornouaille doit offrir **un cadre de vie et un environnement irréprochables** pour attirer les hommes et les entreprises.

Un espace géographique à rééquilibrer

La Cornouaille est un territoire assez dense et caractérisé par un réseau de villes moyennes et petites bien réparties sur le territoire. A la fois rural et urbain avec en plus une façade maritime importante, ce Pays offre une répartition spatiale originale. Le littoral constitue un facteur économique et paysager fondamental et, à l'intérieur, la campagne supporte une activité agricole productrice de matières premières pour l'industrie agroalimentaire. Ce pays constitue aujourd'hui un territoire plutôt équilibré même si des **disparités fortes existent** entre les micro régions qui le composent.

Il n'en reste pas moins que ce Pays est situé à l'ouest de la Bretagne et que cette **situation géographique particulière est un handicap certain** (qui s'accroît à l'extrême ouest du pays).

Le défi des années à venir est double pour le Pays de Cornouaille. Il doit d'une part **demeurer une terre d'accueil des entreprises et des hommes** et trouver sa place dans l'économie bretonne et plus largement dans l'économie nationale, et il doit d'autre part **assurer les conditions d'un rééquilibrage à l'intérieur** même de son territoire.

Les conditions de vie, entendues au sens large des conditions de déplacement, du cadre de vie, des services offerts à la population, de la qualité des paysages constituent un véritable atout que le pays de Cornouaille doit conserver, valoriser et promouvoir.

Enfin une attention particulière doit être portée aux conditions de déplacement, quelque soit le mode de transport utilisé, afin de **compenser la situation périphérique du Pays de Cornouaille**.

Le transport aérien reste indispensable au développement économique et le transport rapide par rail pour les marchandises et les hommes est nécessaire pour maintenir le territoire de Cornouaille proche des marchés de l'Europe.

Un espace démocratique à promouvoir

Le développement concerne aussi la responsabilité citoyenne, la qualité d'accueil et de relation, le cadre de vie, l'art de vivre ... Pour toutes ces questions qui touchent à la vie collective, aux besoins fondamentaux des habitants, à l'avenir, la dimension démocratique est essentielle et la dimension locale reste une bonne réponse à cette problématique humaine.

Le Pays ne vivra que s'il est **conduit par les élus**, en étroite association avec les acteurs socio économiques, et si les dynamiques locales parviennent à s'épanouir, à se renforcer mutuellement puis à se consolider au niveau de la communauté cornouaillaise.

En conséquence, l'émergence des projets peut être différenciée selon les problèmes mais la mise en œuvre doit rester **proche du terrain**. Le Pays doit s'appuyer avant tout sur l'existant et être à la base d'un travail en réseau des forces vives du territoire. Par ailleurs les forces socio-économiques participeront aux réflexions collectives afin d'enrichir les débats, d'assurer la pertinence et l'efficacité des programmes d'action : l'implication du **conseil de développement** dans la démarche sera une composante fondamentale de la réussite du Pays.

Le mode de fonctionnement sera donc basé sur des processus de décisions décentralisés ; il importe en effet, dans la droite ligne du PRAT, que les crédits du volet territorial fassent l'objet **d'une instruction et d'une décision décentralisées** (dans le cadre du comité de concertation déjà mis en œuvre pour les fonds structurels européens). **Le Pays s'affirmera comme un véritable interlocuteur de l'Etat, de la Région et du Département** pour tous les projets touchant à son développement. Il serait alors souhaitable que l'Etat mette en place une " mission de Pays " composée des services de l'Etat concernés par les problématiques de développement du Pays.

Les axes de développement définis pour le Pays de Cornouaille

La charte de développement du Pays de Cornouaille s'articule autour de 8 orientations stratégiques, fixant les enjeux du territoire pour les dix années à venir :

- 1. conforter le pôle cornouaillais de la pêche ;**
- 2. rapprocher la Cornouaille des grands réseaux d'échanges ;**
- 3. créer les conditions favorables à un développement territorialement homogène de l'emploi et des entreprises ;**
- 4. soutenir l'agriculture et l'agroalimentaire ;**
- 5. renforcer le développement touristique en Cornouaille ;**
- 6. améliorer le cadre de vie et la gestion de l'espace (paysage et patrimoine) ;**
- 7. renforcer l'action sociale, assurer le bien être des habitants ;**
- 8. favoriser l'accès à la culture.**

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : CONFORTER LE POLE CORNOUAILLAIS DE LA PECHE

La Cornouaille est indéniablement une des zones clés de la pêche française. Or, cette activité sort fragilisée d'une **période difficile** marquée par :

- **le programme de réduction des unités de pêche**, de 1993 à 1997 : la Cornouaille représente à elle seule 40,6 % des réductions de puissance des flottilles en France. Cette réduction a touché différemment les quartiers maritimes, celui de Douarnenez étant le plus touché (réduction des puissances cumulées de - 45 %), mais elle a affecté tous les segments de la flottille. Ce programme, associé à une réduction des équipages par navire, explique la baisse de 20 % des effectifs de pêcheurs entre 1992 et 1997, et a également mis en difficulté la construction navale avec 8 fermetures de chantiers et des réductions d'activité.

- **la crise de 1993-1994** : les entreprises de la filière pêche ont dû effectuer un important travail de rénovation, de restructuration voire subir des délocalisations. Tout ceci s'est traduit par des pertes d'emplois.

Ces caractéristiques permettent à une partie de la Cornouaille de **bénéficier de la politique des fonds structurels européens au titre de l'objectif 2** en faveur des zones dépendantes de la pêche.

Il faut insister sur la nécessité d'anticiper les évolutions prévisibles par des mutations profondes pour pérenniser ce pan important de l'activité économique en Cornouaille. La logique de la filière ne peut plus s'appuyer sur un accroissement des volumes débarqués. Il faut optimiser la compétitivité.

4 enjeux autour desquels s'articulent les projets de la filière ont été retenus :

Assurer la sécurité des approvisionnements

Dans un contexte de limitation des quantités, un des soucis majeurs pour le mareyage et la transformation est d'assurer au mieux les approvisionnements. Pour ce faire, il importe

- d'assurer un rythme minimum de remplacement des flottilles, pour la pérennité de la pêche hauturière et côtière,
- d'aider au progrès technique à la pêche, et d'aider les armements de pêche thonière tropicale à relever leur difficile challenge technologique,
- de gérer la ressource dans un souci de développement durable,
- d'aider à la logistique de retour du poisson débarqué dans les Iles Britanniques,
- de contrôler la mise en œuvre des bases avancées notamment en augmentant la qualité des services offerts dans les ports de Cornouaille (mise en place d'une darse de sablage au Guilvinec, restauration du slipway de Concarneau, etc.).

Améliorer la compétitivité de la commercialisation des produits de la pêche

La Cornouaille, et plus largement la Bretagne Sud, souffre de nombreux handicaps dans la commercialisation du poisson (éloignement des lieux de consommation, valorisation des produits insuffisante...).

Il convient alors :

- d'organiser une politique de qualité du produit (mise en œuvre des recommandations de Normapêche),
- de faciliter la mise sur le marché des produits (système de prévision des apports, informatisation des criées, bourse électronique...),
- de chercher à diminuer les charges portuaires, notamment celles portant sur les ouvrages portuaires structurants
- d'améliorer la logistique par le désenclavement des ports cornouaillais.

Maintenir les métiers de la filière

Le problème de main d'œuvre se pose de manière plus aiguë depuis la crise de 1993-1994. Il se pose en nombre (150 nouvelles recrues sont nécessaires chaque année dans la filière pêche de Bretagne Sud) et en qualité (nombreuses demandes de dérogations de brevets aux Affaires Maritimes). La filière souffre d'un déficit d'image, qui se traduit notamment par des difficultés de recrutement inquiétantes. De plus, la pyramide des âges des acteurs de la filière fait craindre des soucis importants dans les années à venir.

Les actions doivent aller dans deux directions principales :

- promouvoir les métiers et les rendre plus attractifs, travailler sur l'image,
- améliorer la formation initiale et professionnelle.

Soutenir les opérations d'adaptation des stratégies et des structures :

La compétition dans le domaine des produits de la pêche exige des adaptations pour :

- optimiser le positionnement des produits de l'ensemble de la filière mer,
- développer la valeur ajoutée des produits débarqués, concevoir et développer de nouveaux produits,
- favoriser l'émergence de nouvelles entreprises de transformation,
- exploiter des niches commerciales et promouvoir un marketing ciblé,
- développer un mode de gestion concertée de la ressource dans la bande côtière,
- poursuivre le rapprochement des criées de Cornouaille et harmoniser leur fonctionnement,
- améliorer les structures fédérant les activités portuaires,
- faire de la Cornouaille l'une des principales places de marchés européennes dans le domaine des produits de la mer,
- promouvoir commercialement les ports de pêche du sud-Finistère,
- favoriser l'appropriation des NTIC par la filière.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 :
RAPPROCHER LA CORNOUAILLE DES GRANDS RESEAUX D'ECHANGES

Source de développement et de compétitivité des territoires et des entreprises, facteur de mobilité et d'échanges, les réseaux de transport et de télécommunication sont une priorité pour la Cornouaille.

Le réseau de transports collectifs urbains et interurbains est encore relativement limité en Cornouaille, alors qu'il est un gage de développement durable du territoire et de mobilité d'une partie de la population active.

Améliorer le schéma routier cornouaillais pour une meilleure circulation interne

La volonté locale devra être d'autant plus forte que lors de deux derniers contrats de plan la part du Finistère dans le domaine des Infrastructures est passé de 20 à 12,7% du programme (alors que dans la même période la part de l'Ille et Vilaine augmentait de 41 à 53 % avec un poids démographique équivalent).

On peut d'ailleurs noter ici que la Cornouaille a été particulièrement pénalisée sur le dernier contrat de plan (1994-1999). En effet, seules deux opérations relatives aux infrastructures routières ont été inscrites : le doublement de la rocade sud est de Quimper (40 MF) et l'aménagement de l'échangeur de Gourvily (12 MF) et aucune d'entre elles n'a été réalisée !

Pour préserver à la Cornouaille sa capacité à générer des échanges économiques, sociaux, culturels de bon niveau, il importe de poursuivre la mise en place d'infrastructures de communication.

La poursuite de la mise à 2 X 2 voies de la RN 164 est essentielle pour le développement du secteur de Châteaulin.

Afin d'assurer un rééquilibrage interne des flux, six projets majeurs doivent être soutenus :

- le désenclavement du Cap Sizun, qui est aujourd'hui une question d'urgence,
- la desserte de Douarnenez et des ports bigoudens et concarnois,
- les travaux sur le réseau national (doublement de la rocade sud est de Quimper, reconfiguration des échangeurs de Gourvily et du Loch, réaménagement de l'échangeur de Coat-Conq, ...),
- le contournement de Châteaulin, permettant la desserte du Porzay et celle de la presqu'île de Crozon,
- la desserte du pays fouesnantais
- le contournement nord ouest de Quimper, qui, s'il est maintenant bien engagé, devra respecter les délais de réalisation fixés

Par ailleurs, il importe que les acteurs du territoire réfléchissent ensemble aux voies de communication internes du Pays, pour définir des priorités et des projets communs d'intérêt local.

Garantir les liaisons avec la France et l'Europe, compenser la situation périphérique du territoire.

Si le plan routier breton a permis à la Cornouaille un désenclavement routier, des efforts conséquents doivent encore être fournis en matière ferroviaire et aérienne :

- obtenir la liaison TGV Paris - Quimper en 3 heures,
- électrification de la ligne Brest – Quimper,
- travaux de mise à niveau de l’aéroport de Quimper Pluguffan.

Certaines villes de Cornouaille n’étant pas directement reliées au TGV, il convient d’organiser au mieux leur système de desserte.

En outre, la Cornouaille suivra avec intérêt la création de l’aéroport international pour le grand ouest de Notre Dame des Landes ; elle souhaite y avoir un accès direct par route et rail et avion.

Concernant l'aéroport de Quimper Pluguffan, le Pays souhaite :

1. un horaire de décollage évitant les retards à l'arrivée (6h45),
2. l'augmentation de la capacité des avions sur la ligne Quimper – Paris,
3. la diminution du coupon moyen (tarif actuel supérieur à la moyenne nationale),
4. une ouverture sur des hubs internationaux (Londres, Roissy, ...).
5. Une connexion sur les “ rendez-vous de l’Atlantique ” du hub régional de Nantes.

Il importe, par ailleurs, de développer une certaine cohérence entre l’aéroport de Quimper Pluguffan et les aéroports de Brest et Lorient (horaires, destinations desservies, ...).

Créer un environnement logistique de qualité pour le développement de l'économie cornouaillaise (transport des marchandises)

La qualité et la rapidité des moyens de transport de fret sont et seront de plus en plus primordiaux. Le risque de voir des entreprises se relocaliser près de leurs marchés (bassins de consommation) est réel, d’autant plus que la hausse régulière du trafic routier devrait conduire vers une quasi saturation à l’horizon 2010 de certaines sections.

L’enjeu est de créer les moyens qui permettront de répondre aux exigences des donneurs d’ordres en terme de coûts et de délais de transports. Dès lors, il convient de réaliser un système de transport combiné de fret et de valoriser le transport maritime. Il faut également favoriser la desserte en gaz des zones industrielles et portuaires.

Assurer le transport de l'information

L’économie de demain s’oriente vers une forte croissance des marchés du secteur tertiaire. Un retard d’équipement de notre territoire en matière d’infrastructure réseau haut débit aurait pour conséquence de ralentir, voire de compromettre la compétitivité de nos entreprises, et nos chances de voir s’implanter de nouvelles activités tertiaires. La mise en place d’une plaque métropolitaine cornouaillaise accessible aux entreprises dans des conditions tarifaires adaptées sera donc à privilégier.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 :
CREER LES CONDITIONS FAVORABLES A UN DEVELOPPEMENT
TERRITORIALEMENT HOMOGENE DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES

Le développement des entreprises, véritable source de la croissance économique, nécessite une implication coordonnée des acteurs politiques, économiques et techniques. Il suppose également de se soucier de l'attractivité du territoire pour la main d'œuvre (en cette période de reprise économique, certains bassins d'emploi sont d'ores et déjà confrontés à une pénurie de main d'œuvre).

5 objectifs prioritaires ont été retenus à l'échelle de la Cornouaille :

1. La prise en compte de l'environnement comme ressource essentielle à préserver et comme composante majeure d'un développement économique viable
2. L'appui à la création et au développement des entreprises par un accompagnement financier et technique
3. Le soutien à la créativité et à l'exportation pour une meilleure commercialisation des produits,
4. Le besoin incessant de recherche et d'innovation, appliquées aux entreprises locales,
5. L'adaptation des compétences à l'évolution des métiers.

Lever les freins au développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du tourisme par une politique environnementale adaptée

L'entreprise (au sens général du terme) ne peut faire l'économie du développement durable : l'environnement constitue une ressource essentielle, et sa qualité conditionne la plupart des activités économiques.

La gestion de l'eau et l'élimination des déchets industriels sont les piliers de la politique environnementale. Le Pays de Cornouaille souhaite ainsi :

- la poursuite et l'intensification :

- des opérations de bassins versants, des programmes de lutte contre les algues vertes et des programmes de lutte contre les inondations,
- de la mise en place de dispositifs d'assainissement collectif, en prenant en compte notamment le traitement des eaux usées dans les ports.

- la mise en place :

- d'une aide technique pour le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome,
- d'une mission régionale aux économies d'eau,
- de retenues collinaires pour l'irrigation des surfaces légumières,
- d'un CET de classe 2 et de plusieurs CET de classe 3,
- de moyens de collecte et de traitement des déchets générés par les activités économiques (pêche, agriculture, industrie, artisanat, ...).

Favoriser la création et le développement des entreprises

La Cornouaille dispose au travers des chambres consulaires et des organismes de développement économiques (associations et communautés de communes) d'une couverture géographique globale de son territoire. Il reste néanmoins à améliorer la mise en réseau des acteurs, en s'appuyant par exemple sur un centre de ressources commun (lieu d'information et d'échange) ou un réseau des pépinières d'entreprises voire en favorisant le regroupement géographique des structures dont les adhérents sont les entreprises en un même lieu pour favoriser les synergies.

Le but qui doit être constamment recherché est d'assurer, en chaque point du territoire, une qualité de service identique et une homogénéité des prestations d'accueil. Les infrastructures d'accueil de congrès et de salons devront pouvoir être développées.

Il convient également de pallier l'insuffisance des fonds propres nécessaires au démarrage d'une entreprise. Pour ce faire, une plate forme d'initiative locale (PFIL) a été créée en Cornouaille (en réseau avec la PFIL existant déjà à l'ouest du territoire). Il conviendra, en complément, d'étudier la mise en place d'une société de capital risque de proximité, permettant d'intervenir sur les tranches de financement non encore représentées.

Enfin, les professionnels doivent pouvoir être aidés pour la restructuration de leur outil de travail. Des opérations concertées de développement territorial (de type ODESCA pour le commerce et l'artisanat ou de type OGAF pour l'agriculture) doivent être maintenues (et étendues au maximum de secteurs) sur la Cornouaille ; elles doivent être diversifiées pour soutenir le développement d'activités nouvelles.

L'adaptation et la modernisation du commerce et de l'artisanat en particulier mérite d'être aidée, afin de permettre la création et le développement des activités.

Enfin, le Pays de Cornouaille devra chercher à favoriser la desserte en gaz naturel des zones non desservies, surtout lorsque des entreprises significatives en expriment le besoin.

Soutenir la créativité, les exportations, commercialiser la Cornouaille et ses produits

La Bretagne s'est forgée une image forte, et actuellement très appréciée à l'extérieur. La musique, la mode vestimentaire puisent largement dans l'inspiration culturelle ou les traditions maritimes. A l'image de l'Irlande ou de la Bavière, où de nouvelles activités s'appuient sur la tradition locale, notre région se doit de valoriser au mieux ces atouts, en puisant dans le patrimoine graphique, essentiellement originaire de Cornouaille, qu'il s'agit de rénover, afin de promouvoir et vendre la Cornouaille et d'innover dans la conception de ses produits. Il importe, par ailleurs, de pouvoir aider les entreprises, dans le cadre d'actions collectives, en vue de la prospection de nouveaux marchés.

Le Pays de Cornouaille doit être moteur pour promouvoir le développement exogène de la Cornouaille. Il importe en effet que la Cornouaille soit attractive pour les entreprises extérieures qui ont des projets de développement ou de délocalisation.

Favoriser la recherche et l'innovation

La recherche est une des clés du développement socio-économique. Elle nécessiterait en Cornouaille (7 grands laboratoires, 90 chercheurs) une mise en commun des forces et des moyens afin de développer les synergies et d'accueillir de nouveaux chercheurs (recherche tertiaire notamment), des doctorants et chercheurs post-doc.

Par ailleurs, l'innovation doit être favorisée dans les grands secteurs de l'économie cornouaillaise : agriculture, pêche, agroalimentaire, etc.

Adapter les compétences à l'évolution des métiers.

La formation des hommes (formation des jeunes, formation continue) a une relation très étroite avec l'économie du territoire. Une des faiblesses du système réside dans le décalage qui existe entre les attentes des entreprises et des représentations des jeunes sur les métiers et l'emploi. C'est pourquoi on s'efforcera de travailler sur l'image et la connaissance des métiers.

Par ailleurs, il est essentiel de permettre aux jeunes qui le désirent de suivre des filières de formation professionnelle dans les meilleures conditions. C'est pourquoi il semble essentiel, avec la Région, de favoriser l'adaptation du contenu des formations professionnelles aux attentes des entreprises. Par ailleurs, le regroupement des centres de formation professionnels quimpérois au sein d'un pôle de formation professionnelle doit être soutenue.

Mettre en réseau les acteurs.

La mise en place de systèmes productifs locaux (ou districts industriels) permettant aux entreprises de mutualiser leur savoir faire devront être développés. Outre le district de l'emballage et celui de la construction navale déjà existants, les projets dans le domaine des biens de la personne et de la maison et des métiers du nautisme, qui comptent en Cornouaille de nombreuses entreprises et représentent un fort potentiel de développement, seront soutenus.

Par ailleurs, il conviendra d'aider au développement des synergies entre les entreprises cornouaillaises. Cela pourrait notamment passer par la mise en place d'un portail des sites Internet de Cornouaille.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : SOUTENIR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

L'agriculture cornouaillaise est diversifiée et performante. Elle doit chercher à garder ses caractéristiques, tout en misant sur le développement durable qui seul assurera son avenir (respect de l'environnement, qualité des produits et des méthodes de travail, image de marque, préservation d'un grand nombre d'emplois, etc.).

Quant à l'industrie agroalimentaire, elle évolue aujourd'hui dans un contexte plutôt incertain. Pilier de l'emploi, ce secteur résiste tant bien que mal aux crises et a embauché ces dernières années. Des investissements importants ont été réalisés et les industriels innovent dans les produits.

L'environnement de l'agroalimentaire est très riche en Cornouaille :

- l'ADRIA est le premier centre technique français, avec plus d'une centaine de personnes travaillant dans le domaine de la recherche appliquée à l'agroalimentaire,
- le laboratoire départemental vétérinaire est l'un de plus modernes de France et il a reçu l'agrément permettant de pratiquer les tests ESB.

Les objectifs principaux pour les prochaines années sont :

Aider les entreprises à développer les produits à forte valeur ajoutée

En aidant à la diversification des productions agricoles et à la qualité des produits fermiers et en cherchant à rapprocher le producteur du consommateur.

En aidant également à la construction d'ateliers pour favoriser l'innovation et la recherche appliquée aux IAA (locaux adaptés aux différents modes de fabrication) et en abondant la PTR (Prime Technologique Réseau), qui aide les entreprises à financer la recherche pour le développement de nouveaux produits.

Mettre en réseau les acteurs

Au cours des rencontres organisées avec les acteurs de la filière agroalimentaire, le thème de la mise en réseau a été évoqué avec insistance. D'ores et déjà existent des réunions organisées par divers réseaux et acteurs qui permettent aux spécialistes des entreprises et aux entreprises de la Cornouaille de se retrouver pour discuter de questions techniques précises.

Ces actions doivent être poursuivies mais d'autres doivent être développées pour permettre aux acteurs de la filière de se retrouver et de développer un état d'esprit proche de celui des entreprises des districts industriels italiens.

Concernant l'agriculture, des " clubs d'agriculteurs ", à l'échelle d'un micro territoire, destinés par exemple à l'élaboration de projets agricoles locaux pourraient voir le jour.

Cette mise en réseau passera notamment par un développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans ces filières. Une attention particulière sera apportée à la filière horticole (très développée en Cornouaille) et à la mise en place d'un centre de ressources multimédia pour mettre en réseau les professionnels et leur assurer une information régulière sur les nouveautés scientifiques.

Former les personnels des IAA

Les entreprises, surtout lorsqu'elles sont de petite taille, ressentent le besoin d'un personnel formé et d'un encadrement capable de répondre simultanément à des demandes multiples.

Il importe donc de pouvoir former, en alternance ou en continu, des ingénieurs et des techniciens afin qu'ils acquièrent des compétences dans les domaines scientifique, de l'industrie générale et du management.

La mise en place, sur les bassins d'emploi concernés de centres de formation et sur le pôle universitaire quimpérois, d'une école d'ingénieurs par alternance devrait répondre en partie aux besoins, mais il conviendra de poursuivre le développement des formations, en lien, par exemple avec l'IFRIA, nouvellement installée en Cornouaille.

Valoriser l'image de l'agriculture et des industries agroalimentaires.

Les crises récentes, particulièrement médiatisées, ont touché de façon significative l'image des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires.

Il importe donc aujourd'hui de reconquérir cette image et de valoriser ces métiers (pour essayer de séduire à nouveau les jeunes en recherche d'orientation).

La reconquête de cette image passera également par l'amélioration des conditions de travail dans ce secteur d'activité. Une attention particulière sera portée à l'équipement des postes de travail.

Faciliter la création d'emploi dans les entreprises agricoles

La tendance est à l'agrandissement des structures des exploitations agricoles, au détriment du nombre d'exploitants. Pour contrer ce phénomène et créer des emplois, il faut mettre en place :

- des processus d'observation destinés à déceler les agriculteurs âgés sans successeur (pour créer des emplois de chefs d'entreprise)
- et des audits auprès des exploitants pour les aider à gérer leurs ressources humaines (et créer ainsi des postes de salariés agricoles).

Renforcer le développement de la filière emballage

La Bretagne est la première région consommatrice d'emballage et la 15^{ème} région productrice d'emballage. A partir de ce constat simple, il semble évident que le potentiel de développement de cette filière est énorme. Le développement est d'ailleurs déjà en cours grâce notamment aux travaux de la Technopole de Quimper Cornouaille ; il convient maintenant de poursuivre et de pérenniser le district industriel (ou système productif local) qui a été créé sur ce thème.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : RENFORCER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN CORNOUAILLE

La Cornouaille est l'un des territoires les plus touristiques de Bretagne. Les atouts et les handicaps sont connus, désormais l'amélioration de la compétitivité touristique repose essentiellement sur :

- la capacité à développer une offre de qualité diversifiée, identitaire, innovante et vivante,
- la volonté à construire des politiques concertées et optimisées grâce à la participation interactive des différents réseaux.

Pour renforcer le développement touristique, la Cornouaille doit considérer prioritairement les défis de la notoriété, de la fréquentation et de la qualité, sans omettre celui des moyens de communication.

La stratégie autorisant la maîtrise de l'évolution doit ensuite reposer sur une organisation territoriale cohérente, capable d'animer les dynamiques selon les différents facteurs clés de succès touristiques.

Par conséquent, ce renforcement doit s'appuyer sur les structures existantes compétentes en matière de promotion, d'aménagement et de développement touristique (notamment les pays d'accueil touristiques, les offices de tourisme, le groupement touristique de Cornouaille et les chambres d'agriculture et de commerce et d'industrie), qui sont les bases et les garants du dynamisme touristique cornouaillais.

Quatre enjeux sont à considérer dans la période du plan :

La conception et le déploiement de stratégies cohérentes

La réflexion sur les objectifs d'amélioration de la notoriété, de la fréquentation et de la qualité implique l'approfondissement marketing des catégories de clientèles, l'évaluation du repositionnement de l'offre touristique, la conception et la promotion de prestations nouvelles attractives, la recherche de partenaires pour le montage d'opérations. Par exemple la création d'une offre de produits haut de gamme ciblés vers une clientèle française et étrangère à fort pouvoir d'achat pourrait être envisagée. Des projets privés montrent aujourd'hui que la Cornouaille peut avoir sa part sur ce marché.

L'accueil des touristes et la communication touristique locale constituent une mission de service public. La Cornouaille se doit d'assurer ici un service de qualité.

Un effort particulier doit donc être entrepris pour concevoir des stratégies pertinentes et mobilisatrices ainsi que pour développer des synergies cornouaillaises.

L'amélioration de la performance des vecteurs de développement touristique

Il s'agit tout à la fois de :

- diversifier et améliorer l'offre touristique en favorisant l'attractivité en toutes saisons,
- permettre le développement du tourisme de proximité et de courts séjours,
- poursuivre l'effort de modernisation et de création des équipements (structures d'accueil de congrès par exemple) ainsi que des hébergements pour les différents types de clientèles.
- conforter les principales filières touristiques afin d'exploiter les potentiels et couvrir le champ des attentes (détente, culture, santé, développement personnel, sports, randonnée, gastronomie, nautisme, fluvial, ...)
- promouvoir le tourisme littoral, patrimonial et culturel (et notamment mettre en place un pays d'art et d'histoire labellisé),

- améliorer la commercialisation de l'offre touristique, en particulier pour les périodes hors saison estivale. Cela passera notamment par le développement d'organismes habilités à commercialiser des produits touristiques en Cornouaille (tourisme réceptif).

La mise en réseau des acteurs et des projets

Le montage de produits, la commercialisation, le développement de la notoriété, l'échange d'expériences, la constitution de dossiers, ... sont autant de motifs pour faire circuler l'information, organiser des circuits de concertation, constituer des banques de données et surtout consolider les structures locales d'accompagnement.

Toutes les formes de rapprochement des partenaires institutionnels doivent donc être encouragées.

Le développement du professionnalisme touristique

De la sensibilisation à la qualité d'accueil à la formation universitaire professionnalisante dans des disciplines comme le patrimoine ou la conception marketing, le professionnalisme des acteurs doit être développé dans tous les métiers du tourisme.

Par ailleurs, la formation continue des acteurs du tourisme doit pouvoir être développée. Il importe, par exemple, de professionnaliser la communication touristique et de développer la connaissance des langues (notamment celle de l'allemand, qui concerne une large partie de la clientèle estivale). Les acteurs du tourisme doivent également pouvoir approfondir leurs connaissances de la culture locale et des acteurs culturels. Il importe également de permettre le développement des capacités d'innovation des prestataires et des partenaires institutionnels.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 :
AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LA GESTION DE L'ESPACE

D'importantes dégradations du cadre de vie sont à souligner (paysages ruraux, périurbains, les paysages de bords de routes, les points noirs). Le littoral est particulièrement concerné car soumis à de très fortes pressions liées au développement urbain et aux différentes activités économiques. Cette situation nuit à l'image de la région et porte atteinte au cadre de vie de ses habitants ainsi qu'à la biodiversité.

La question de l'environnement, d'une façon générale, constitue un élément transversal dans le Pays de Cornouaille : tous les secteurs géographiques sont concernés. Cela implique une importance particulière de cette orientation stratégique dans cette charte.

7 axes sont à privilégier :

Requalifier les paysages d'entrées de villes, de centre-ville et les zones d'activités et développer la qualité des aménagements

Ces 20 dernières années ont été marquées par un fort développement des espaces périurbains notamment industriels, le plus souvent sans qu'aucune réflexion sur l'impact paysager de ces aménagements ne soit menée. D'où une banalisation et une dégradation esthétique des approches de villes. Il importe, au niveau local, de soutenir la volonté de requalification paysagère des zones d'activités de Cornouaille (dans la poursuite des divers travaux déjà engagés, de type " Qualiparc ").

Les nouveaux aménagements devront, eux, répondre dès leur conception à une recherche de qualité optimale.

Il convient, par ailleurs, de préserver le rôle structurant des centres-villes et de permettre leur requalification lorsque cela est nécessaire.

Améliorer la gestion du paysage rural et littoral

L'espace rural et littoral constitue une large part de l'espace naturel de Cornouaille. Le patrimoine naturel constitue un atout majeur de notre pays et il importe de le préserver et de le mettre en valeur, au même titre que certains édifices.

Les actions et animations concertées dans le cadre de Natura 2000 devront être poursuivies, en particulier dans l'optique de la protection des périmètres de captage.

Les agriculteurs étant les principaux gestionnaires de l'espace rural, une attention particulière sera portée à leur implication dans la gestion du patrimoine naturel cornouaillais et à la mise aux normes de leurs installations.

La valorisation du bois – énergie sera recherchée, notamment dans la construction ou la rénovation des bâtiments publics.

Gérer les sites naturels

La Cornouaille dispose de sites naturels majeurs à protéger. Si l'action foncière conjuguée du Département et du Conservatoire de l'Espace Littoral, le classement au titre des sites (loi 1990) et la loi littorale ont d'ores et déjà permis d'assurer la protection de ces espaces et leur aménagement, la gestion revient ensuite aux collectivités locales. Il est souhaitable de leur apporter un appui technique à ce niveau.

Sensibiliser la population à la bonne gestion de l'environnement et dynamiser le secteur professionnel de l'horticulture.

La filière horticole est bien représentée en Cornouaille et elle mérite d'être promue auprès du grand public, en particulier auprès des habitants du pays (la fondation de Kerbernez par exemple projette d'ouvrir son site aux professionnels de l'horticulture et au grand public : arboretums, jardins thématiques, cheminements pédestres, " maison de l'horticulture ").

Résorber les points noirs paysagers

De nombreux points noirs (friches industrielles, ruines, dépôts divers...) portent atteinte à la qualité paysagère des communes de Cornouaille. Ceux-ci ont un impact négatif en terme d'image et de cadre de vie, il faut donc tout mettre en œuvre pour les résorber.

Permettre aux habitants du milieu rural de bénéficier de structures de loisirs de qualité

La création d'équipements structurants d'intérêt communautaire ou intercommunautaire permettant la pratique d'activités sportives et culturelles en milieu rural devra être soutenue.

Lutter contre les inondations

Au regard des inondations catastrophiques subies par de nombreuses villes de Cornouaille (Quimperlé, Châteaulin, Quimper et Pont Aven notamment) en décembre 2000 et janvier 2001, il est indispensable qu'en plus des travaux de protection qui seront effectués par les collectivités concernées, soient engagées des démarches concertées, à l'échelle des bassins versants du type des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), visant à mieux maîtriser la gestion de l'eau du point de vue quantitatif et qualitatif.

La modernisation et la systématisation du dispositif d'annonce des crues devra être mis en œuvre, ainsi qu'une clarification du rôle des différents services concernés.

Le Pays de Cornouaille suivra avec beaucoup d'attention les conclusions de la mission interministérielle d'expertise sur les inondations en Bretagne, mise en place le 26 janvier 2001.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°7 :
RENFORCER L'ACTION SOCIALE, ASSURER LE BIEN ETRE DES HABITANTS.

La Cornouaille est constituée d'un tissu de villes moyennes, pôles de développement local. Cette répartition équilibrée des hommes et emplois sur le territoire est caractéristique d'un mode de développement breton basé sur une forte cohésion sociale et spatiale. Une solidarité inter génération doit s'exercer, notamment vers les plus exposés.

L'action sociale sera plus particulièrement pensée autour d'un objectif : le développement des services pour accompagner le développement économique.

5 axes sont à privilégier :

Accompagner les populations dans leur parcours d'insertion, de formation, et de construction de la personnalité

L'action des missions locales doit être pérennisée à l'échelle du prochain plan. Le pays de Cornouaille a déjà permis la mise en place d'une mission locale de Cornouaille.

Par ailleurs, des opérations innovantes méritent d'être soutenues, en particulier en matière de création de dispositifs d'insertion. En effet, dans un contexte de reprise économique, l'insertion des populations en difficulté (jeunes notamment) doit être une priorité.

Permettre l'accueil des enfants

La monoparentalité, le travail à temps partiel et les horaires décalés induisent de nouveaux problèmes en matière de garde d'enfants : tarifs trop élevés pour la garde à domicile, amplitude horaire des équipements d'accueil inadaptée, manque de structures pour les 6-15 ans.

Des " plates-formes de services " à une échelle intercommunale, permettant de coordonner, structurer et professionnaliser les services aux personnes sur un champ d'action et un territoire définis pourraient constituer une réponse intéressante à ces problèmes.

Favoriser l'accès au logement

La priorité doit s'exercer à l'égard des logements à réhabiliter, notamment dans les bourgs, pour pallier l'offre insuffisante. La question des logements d'urgence et de l'accession à la propriété (permettant de libérer des logements locatifs sociaux et de fixer la population) devra également être traitée. Il faudra cependant veiller à ne pas surendetter les postulants à l'accession à la propriété.

Des actions particulières destinées à aider les jeunes à se loger et à favoriser ainsi leur mobilité devront être menées. Il s'agit, en particulier, de créer des logements locatifs destinés aux actifs et de réfléchir aux systèmes de déplacement.

Faciliter l'information des nouveaux arrivants

L'arrivée de nouvelles personnes par mutation professionnelle et les mouvements de population à l'intérieur des territoires nécessitent de renforcer l'information et l'accès aux droits.

Face au phénomène de recentralisation des services et de l'impossibilité des petites communes d'y résister, la notion de guichet unique est à repenser. Il serait le lieu de regroupement de l'activité d'accueil et d'information des services publics. Les technologies de l'information faciliteraient le fonctionnement en réseau à partir des centres d'activité.

Améliorer la qualité des services rendus aux personnes âgées et aux handicapés

Les établissements d'accueil aux personnes âgées doivent prendre en compte les évolutions des comportements et de la plus grande autonomie des " seniors ". Il convient notamment de développer en parallèle le maintien à domicile à chaque fois que cela est possible.

Certaines communautés de communes ont une action importante à ce niveau (portage de repas à domicile) et elles méritent d'être soutenues dans ce sens.

Par ailleurs, il est essentiel de créer des établissements médicalisés là où la couverture des besoins n'est pas assurée.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°8 : FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE

L'identité culturelle cornouaillaise est présente à travers les ambiances et les paysages, mais aussi dans la vie quotidienne : les associations culturelles (danses, musiques, langue...) sont largement sollicitées et les spectateurs répondent présents. Le monde économique s'inspire d'ailleurs des traditions et de la culture bretonne pour valoriser les produits de manière dynamique.

La culture ne saurait cependant être cantonnée dans la tradition ou les modes d'expression d'inspiration traditionnelle. Toutes les pratiques et les soutiens envisagés ci dessous s'appliquent aussi bien aux musiques d'inspiration traditionnelle qu'aux autres formes de musique, à tous les genres de spectacle vivant ou encore à toutes les expressions plastiques. Toutes les formes d'expression doivent être encouragées et tous les courants de la création ont leur place en Cornouaille.

Les collectivités locales ,en direct ou par le biais des associations sont des acteurs majeurs de ce développement culturel et entendent le rester.

Les actions à mener en Cornouaille s'articulent autour de cinq axes :

Aide à la création

Par des commandes passées à des artistes et par des aides aux résidences d'artistes il s'agit de permettre la création en Cornouaille que ce soit dans le domaine musical, le théâtre, la lecture, les arts plastiques...

Diffusion culturelle

Le développement de la lecture publique doit être soutenu de manière attentive. Au cœur d'un large réseau de bibliothèques de proximité qu'il importe de développer encore, il conviendra de soutenir des projets structurants, d'intérêt au moins communautaire.

L'accueil de spectacles en milieu rural et urbain sera favorisé. La culture doit être partagée par tous, aussi importe-t-il de renforcer les structures de diffusion.

Par ailleurs, la diffusion de la culture cornouaillaise à l'extérieur du territoire doit être recherchée.

Soutien aux amateurs

Les pratiques amateurs sont une chance pour les pratiquants et elles constituent aussi un moyen de diffusion des différentes formes de pratique artistique. Les pratiques amateurs doivent être encouragées et si possible confrontées aux pratiques professionnelles plus évoluées et plus risquées.

Le soutien aux pratiques amateurs passent par des locaux et des lieux de répétition mais aussi par des rencontres et des confrontations au public.

Aide à la mise en réseau des acteurs

Dans un souci de structuration, d'efficacité et de lisibilité, il convient d'aider à la mise en réseau des acteurs culturels. Cela passe notamment par le développement des outils Internet.

Soutien à la langue bretonne

Il est un domaine qui mérite une attention particulière de part sa nature propre c'est le soutien à la langue bretonne dans son utilisation quotidienne professionnelle et dans les médias (radio, NTIC, ...) et dans son enseignement principalement en direction des adultes.

La professionnalisation et la qualification doivent être recherchés.

Enfin dans le cadre de son action en faveur de la culture, et dans la continuité du projet de Pays d'art et d'histoire, le Pays de Cornouaille pourra aider et soutenir des actions dans des domaines moins connus ou moins médiatisés et qui participent de la culture commune des habitants de la région comme par exemple la mise en valeur des sites industriels anciens ou actuels ou encore dans le domaine patrimonial vernaculaire.